

**CONSEIL MUNICIPAL DE LEDEUIX
PROCÈS-VERBAL DE SÉANCE****Séance du 16/05/2025**

L'an deux mille vingt-cinq, le 16 mai, à 18h, le Conseil municipal de la commune de Ledeuix s'est réuni en mairie sur la convocation de Monsieur le Maire, Bernard AURISSET, affichée le 12 mai 2025 et transmise par voie électronique le 12 mai 2025, et sous la présidence de ce dernier.

Présents : M. AURISSET Bernard, Mme HIRSCHINGER Sandrine, M. IRALDE Jean-Marc, Mme PIE Katherine, M. JOUSSAUME Patrick, M. LLORET Henri, M. BERGERAS Christian, Mme MOLUS Nicole, M. GARAT Bernard, Mme GIRARD Evelyne, Mme CANDEVAN Christine, Mme PUYO-GUERIN Elodie

Absents : Mme TRIGAULT Céline (procuration à Mme MOLUS Nicole), M. LAVERGNE Marvin

Secrétaire de séance : M. JOUSSAUME Patrick

Après avoir accueilli les participants et constaté que le quorum était atteint, le Président de séance propose de procéder à l'examen de l'ordre du jour suivant :

- Cession d'un bien immobilier

0. APPROBATION DU PROCÈS-VERBAL DES SÉANCES PRÉCÉDENTES

Préalablement à la mise en discussion des affaires portées à l'ordre du jour, le Conseil municipal approuve le procès-verbal de la réunion du 29 avril 2025, à l'unanimité.

1. DÉLIBÉRATION N° 2025 – 27 CESSION D'UN BIEN IMMOBILIER

Le Maire expose que la Commune possède un immeuble cadastré section D 382 et D 381 pour une superficie totale de 1335 m², situé 18 rue de l'église 64400 Ledeuix, composé d'un bâtiment et d'une parcelle de terrain non constructible. Il s'agit de l'ancienne école, qui a fait l'objet d'un déclassement par délibération en date du 29 juin 2020 après saisine de Monsieur le Préfet.

Par délibération en date du 31 mars 2025, le Conseil municipal a chargé Monsieur le Maire d'entamer les démarches de négociation afin de trouver un acquéreur au bien.

Il est ainsi proposé aujourd'hui de vendre l'ensemble immobilier précité au profit de Monsieur ZAMBETTAKIS Joseph, et au prix de 91 000 €, dont 6 000 € de commission d'agence qui resteront à la charge de la Commune et qui seront versés à l'agence dénommée « ILURO ».

Le Conseil municipal, ouï l'exposé du Maire et après en avoir largement délibéré, avec 1 voix contre, 2 abstentions et 10 voix pour,

DÉCIDE la vente de l'ensemble immobilier cadastré section D 382 et D 381 pour une superficie totale de 1335 m², correspondant à un bâtiment et une parcelle de terrain, au profit de Monsieur ZAMBETTAKIS Joseph, au prix de 91 000 €, dont 6 000 € seront dus par la Commune à l'agence « ILURO ».

PRÉCISE que les frais d'acte seront à la charge de l'acquéreur.

CHARGE le Maire de procéder à toutes les formalités nécessaires à cette opération.

VOTE : 13

COMPTE-RENDU DES DÉCISIONS PRISES PAR LE MAIRE DANS LE CADRE DE LA DÉLÉGATION

Aucune.

2. QUESTIONS DIVERSES

- Containers : réflexion en cours pour une réorganisation des containers placés au cimetière, salle multiactivités, mairie, groupe scolaire afin de réduire le coût du ramassage des ordures, mise en place prochaine d'une redevance.
- Tonte : difficultés à suivre au vu des conditions météo.
- Il faudrait intervenir avec la débroussailleuse le long du ruisseau rue Henri Couture. Prévision à compter de la semaine prochaine, s'il fait beau possibilité de broyer.
- Repas des aînés : 103 repas servis. Retour positif.
- Les panneaux de signalisation sont cachés par les branches des arbres sur l'avenue du Pic d'Anie. Prévoir de l'élagage au budget de l'année prochaine.
- Réglementation routière : 50 km/h en agglomération, aucun panneau ne signale la vitesse en sortant de la rue de l'école. Passage à 50 pour assurer une continuité avec Estos.
- Est il possible de remettre au rond point le mât ? : impossible techniquement et sécuritairement.
- Il est signalé que les cartables des enfants sont trop lourds : il faudra interroger les délégués des parents d'élèves pour le prochain Conseil d'école.
- La Poste va supprimer la boîte aux lettres au Faget. Il faudra informer les administrés.
- Problème avec la Poste : refus de déposer le courrier chemin Sarramoune pour cause de dangerosité de circulation.

Les délibérations prises au cours de la séance sont numérotées de 27 à 27.

Liste des membres présents :

- M. AURISSET Bernard
- Mme HIRSCHINGER Sandrine
- M. IRALDE Jean-Marc
- Mme PIE Katherine
- Mme JOUSSAUME Patrick
- M. LLORET Henri
- Mme CANDEVAN Christine
- Mme MOLUS Nicole
- M. GARAT Bernard
- Mme GIRARD Evelyne
- M. BERGERAS Christian
- Mme PUYO-GUERIN Elodie

Levée de séance : 18h45

<p>Le Maire, Bernard AURISSET</p> 	<p>Le secrétaire de séance, Patrick JOUSSAUME</p> 
--	---

